

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2015

OBJET :
Augmentation de capital de Solorem

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 4

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un nouveau projet stratégique, le Conseil d'Administration de Solorem a décidé lors de sa séance du 22 décembre 2014 d'augmenter le capital de la société d'aménagement dont la ville d'Essey-lès-Nancy est actionnaire.

L'opération prendrait la forme :

- d'une première augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 5.772.800 € et d'une élévation du montant nominal de chaque action de 16 € à 180 € ;
- d'une seconde augmentation de capital par apport en numéraire et création de 11.500 actions nouvelles de 180 €.

Le capital social de la Solorem passerait ainsi de 0,6 à 8,4 millions d'euros.

Cette opération doit permettre à la Solorem de réorienter son action en réponse aux perspectives de diminution de ses activités de prestation de services en mandats et conduites d'opérations avec pour objectifs :

- de conforter son activité d'aménagement ;
- d'ajuster son positionnement sur les mandats et conduites d'opérations ;
- de développer son activité immobilière ;
- de développer une offre de services complémentaires (gestion patrimoniale et foncière, ingénierie territoriale, mise en œuvre de projets métropolitains, efficacité énergétique...).

La ville d'Essey-lès-Nancy détenant 36 actions d'une valeur nominale de 16 €, il appartient au conseil municipal, conformément à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver la modification de la composition du capital de la société et, le cas échéant, de souscrire à son augmentation.

Aussi, considérant les orientations stratégiques de la société, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette augmentation de capital social, mais de ne pas y souscrire considérant le peu de parts de capital social actuellement détenues par la ville d'Essey-lès-Nancy.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'augmentation de capital par incorporation de réserves et apports en numéraire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à voter en faveur des résolutions concrétisant cette procédure d'augmentation de capital ;
- de renoncer à souscrire à cette augmentation.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 6 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO) accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 4 Mars 2015.

Pour Extrait,

Le Maire,



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	17 Février 2015
- Convocation distribuée le :	17 Février 2015
- Affichage du procès-verbal le :	31 Mars 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET,
M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET,
M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. GONCALVES,
M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT,
M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO Conseillers
Municipaux.

POUVOIR

- MME DOLATA à M. BREUILLE

EXCUSES

- M. DI TOMMASO
- M. SAPIRSTEIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME GEORG

Pour extrait,

Michel BREUILLE,


Maire

